



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

langues régionales

Question écrite n° 57837

Texte de la question

M. François-Michel Lambert interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intégration du provençal dans la charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui doit être ratifiée prochainement. Il convient de saluer la direction prise par le Gouvernement en faveur des langues régionales. Toutefois, des inquiétudes existent, notamment relayées par le Collectif Prouvènço (collectif provençal), quant à la l'inscription du provençal dans le répertoire des langues régionales reconnues. Or il apparaît que le provençal appartient pleinement au patrimoine linguistique et culturel français. Il est pratiqué par de nombreux acteurs locaux, à travers la vie sociale et associative, la littérature, mais aussi l'éducation, celui-ci étant enseigné tant par les établissements public que privé. Frédéric Mistral, grand écrivain provençal, s'est même vu décerné le prix de Nobel de littérature en 1904 pour un magnifique poème intitulé Mireille (Mirèio) rédigé en provençal. Le provençal s'inscrit donc pleinement dans la définition de la Charte Européenne reconnaissant comme langue régionale « les langues pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ; et différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État ». Aussi, souhaiterait-il savoir si le provençal sera bien considéré comme une langue à part entière par la charte européenne des langues régionales ou minoritaires lors de la mise en application de cette dernière.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57837

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5099

Question retirée le : 1er juillet 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)